

# Parler de son handicap c'est mettre toutes les chances de son côté pour réussir ! En anticipant !

**L'alternance offre de véritables débouchés professionnels, y compris aux personnes en situation de handicap :**

**53 %** des personnes en situation de handicap en contrat de professionnalisation ont trouvé un emploi,

**60 %** de celles qui étaient en contrat d'apprentissage ont elles aussi un travail, dont **30 %** en CDI ! *(Source : Agefiph 2019)*

## Comment m'inscrire ?

1- Je prends contact avec le service administratif, chargé du recrutement (Point A)

04 90 13 86 46 ou 04 90 13 86 13

2- Je complète le dossier de Pré-inscription en ligne (voir site)

3- Je rencontre un enseignant pour un entretien de positionnement

- Situer mon niveau pour une entrée en formation,
- Echanger sur ma connaissance du métier et valider mon projet.
- Recevoir des conseils et de l'aide, par exemple, pour rechercher et effectuer un stage dans le domaine choisi

*Le stage en entreprise est indispensable pour connaître le métier, ses avantages, ses inconvénients, voir si le métier est fait pour moi.*

*Autre avantage : établir des contacts avec un futur employeur !*

## Avant le début de ma formation

4- Je rencontre mon référent handicap et il m'aide dans ma recherche d'entreprise

Cet échange peut avoir lieu le jour de l'entretien de positionnement ou un autre jour, avant l'entrée en formation, afin de :

- Analyser ma situation, définir mes besoins spécifiques dans le cadre de mon parcours en centre de formation et en entreprise (soutien, adaptations pédagogiques, organisationnelles et matérielles, adaptation des temps de formation...)
- Vérifier la faisabilité de mon projet en fonction de ma situation, ou me proposer autre chose
- M'informer sur l'accompagnement possible en fonction de ma situation (reconnaissance administrative du handicap, aides, structures spécialisées, prescripteurs) pour anticiper d'éventuelles difficultés.
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'entreprise (en lien avec le référent Entreprise)

*Pour vous permettre de rencontrer les entreprises qui recrutent, nous organisons des ateliers (préparation aux entretiens d'embauche, rédaction de CV et lettre de motivation), speed-dating Apprentissage*

## Pendant ma formation

L'accompagnement personnalisé continue pendant ma formation. Mon référent Handicap garde le contact pour s'assurer que tout se passe bien pour moi que ce soit au centre de formation ou pendant mes périodes en entreprise.

## La Reconnaissance de Qualité Travailleur Handicapé (RQTH)

### Pourquoi en faire la demande ?

- Permet d'accéder à un certain nombre de dispositifs favorisant une meilleure insertion professionnelle
- Appartient à la personne, vous pouvez choisir de l'annoncer lorsque vous le jugez utile
- Permet de bénéficier d'aides à la compensation du handicap :
  - A la personne (accompagnement, appareillage, matériel, aides financières)
  - A l'entreprise (diagnostic pour la mobilisation des aides, financement de matériel spécifique, aides financières)

## Qui est concerné ?

Depuis 2015, la loi définit le handicap comme **une limitation des capacités de l'individu dans un environnement donné** : on parle de situation de handicap, durable ou temporaire. Il existe une grande variété de handicaps : déficience auditive, visuelle, intellectuelle ou handicap mental, psychique ou maladie mentale, maladies invalidantes, déficience motrice, les troubles dys.

**80%** des handicaps ne sont pas immédiatement visibles.

## Concrètement, qu'est-ce-que ça change pour moi ?

### ➤ Au niveau de mon contrat de travail

- Bénéficier de l'**obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes handicapées** (titulaires de la RQTH) pour les entreprises de plus de 20 salariés (loi n°2005-102)
- Possibilité d'allongement de la durée du contrat d'apprentissage
- Accès à l'apprentissage sans limite d'âge
- Visite médicale d'embauche obligatoire avant la prise de poste

### ➤ Pendant mes études et mes examens

- Adaptation des documents et carte de photocopies
- Aide à la communication et à la prise de notes -
- Aménagement des épreuves (temps majoré, prêt de matériel, salle individuelle, sujets adaptés, aide à la prise de notes...)

## Comment m'y prendre pour faire la demande de RQTH ?

Je dois déposer un dossier auprès de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) de mon département.

Dans ce dossier, il y a tous les détails sur la situation de handicap, avec avis médical, bilan de spécialistes, ... Une fois que le dossier est complet, il faut l'envoyer en courrier recommandé avec avis de réception ou le déposer à votre MDPH.

Ensuite, une commission, la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) examinera mon dossier et décidera de m'attribuer ou non la RQTH pour une durée déterminée de 1 à 10 ans, puis une demande de renouvellement sera nécessaire (Décret n°2018-850 du 5 octobre 2018).

Dès réception de la preuve de dépôt du dossier à la MDPH, j'adresse une copie à mon référent handicap pour lui permettre d'anticiper et de prendre contact avec le réseau des partenaires et prescripteurs.